

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 554 Environnements - Santé

- Université Bourgogne Franche-Comté - UBFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Claude Maranges, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Claude MARANGES, Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse

Experts :

Mme Anne-Claire BOUGNOUX, Université de Montpellier

Mme Bénédicte DURAND, Université de Lyon

Mme Muriel UMBHAUER, Université Pierre et Marie Curie

Délégué scientifique du HCERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Environnements-Santé* (ED E-S, n°554) est née le 01 janvier 2012 de la fusion de deux écoles doctorales : ED *Environnements-Santé-STIC* (n°490) et ED *Homme, Environnement, Santé* (n°369). Co-accréditée par les universités de Bourgogne et de Franche Comté, l'ED E-S regroupe 25 unités de recherche dont 9 unités mixte de recherche (UMR), 14 équipes d'accueil (EA) et deux unités propres INRA. Ces unités couvrent l'ensemble des thématiques du domaine HCERES Sciences de la Vie et Environnement et quelques domaines des Sciences Humaines et Sociales.

L'ED E-S compte près de 400 doctorants (2014-2015) pour 709 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 430 possèdent l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED E-S dispose d'un Conseil conforme à l'arrêté de 2006. Le taux de participation des membres est important et la mise en place de suppléants permet une bonne implication de l'ensemble des personnels à la vie de l'ED, que ce soit des doctorants ou des enseignants-chercheurs et chercheurs. Il se réunit deux à trois fois par an et les comptes rendus sont disponibles sur le site web de l'ED. La vie quotidienne de l'école est gérée par un Bureau composé de quatre personnes (un directeur, un directeur adjoint et deux adjoints de site) élues au sein du Conseil, et appuyées du personnel administratif sur chacun des sites (Dijon et Besançon). La présence d'un doctorant dans ce Bureau est prévue pour le prochain quinquennal. Le fonctionnement sur deux sites distincts ne semble pas poser de problèmes particuliers, mis à part une mobilité limitée des doctorants entre Dijon et Besançon.

L'ED dispose de moyens conséquents au niveau du budget (120 000 € par an environ), ce qui lui permet de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur des doctorants (bourses de mobilité, par exemple) ou des encadrants (formation des directeurs de thèse).

Concernant la sélection des doctorants concourant à un contrat doctoral attribué par l'ED, des procédures (choix des sujets) ont été mises en place pour assurer un concours transparent et ouvert. Deux sous-jurys permettent de gérer chacun des domaines de l'ED (Environnements et santé). Il existe des quotas par domaine, liés au nombre de personnes titulaires d'une HDR dans chacun d'entre eux. Concernant les doctorants recrutés sur d'autres types de financements, les candidats sont aussi auditionnés. L'ED a connu ces dernières années une baisse conséquente de ses doctorants, principalement due à la baisse des financements. Le comité HCERES recommande de veiller à contrôler/juguler cette baisse.

Toutes les thèses sont désormais financées, mais le seuil minimum de financement n'était pas précisé (il sera de 80% du SMIC dans le prochain quinquennal). Le financement de la 4^{ème} année n'est pas totalement formalisé et certaines situations restent à corriger : tous les doctorants doivent être financés jusqu'à la fin de la rédaction du manuscrit, l'inscription au chômage ne constituant pas un financement.

L'ED recommande que tout doctorant ait publié au minimum un article avant la soutenance de thèse. Des dérogations sont néanmoins possibles, par exemple un article en cours de soumission en raison des délais parfois longs des processus de soumission/acceptation dans certains journaux à haut facteur d'impact.

Venus en grand nombre à l'entretien qui leur était dévolu, les doctorants apprécient l'implication et la disponibilité de la direction et des secrétaires de l'ED. Ils organisent chaque année le forum des jeunes chercheurs, alternativement sur les deux sites. Le forum réunit bon nombre de doctorants (150 environ) mais relativement peu d'encadrants.

La mise en place de la ComUE, avec notamment la création d'un collège doctoral et la remontée au niveau de ce collège des contrats doctoraux, permettra d'homogénéiser les pratiques entre les deux universités et devrait conduire à une simplification des procédures (inscription, soutenance, charte des thèses).

Les entretiens entre les comités d'évaluation des UR et la direction de l'ED de rattachement révèlent que la grande majorité des UR est impliquée dans le fonctionnement de l'ED. Le dialogue UR /ED apparaît de qualité et d'une grande transparence.

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED E-S a mis en place des modalités visant à suivre et accompagner ses doctorants pendant leur thèse, notamment une journée des entrants et un comité de suivi de thèse. Ce comité a pour objectif de suivre la progression des travaux de thèse mais également de détecter des difficultés éventuellement rencontrées par les doctorants. Il est composé d'au moins un membre extérieur à l'ED et se réunit deux fois durant la thèse. La demande de sa composition par l'ED dès l'inscription en thèse ne permet pas aux doctorants de participer à sa constitution. Il serait intéressant de décaler sa mise en place (par exemple au bout de six mois). Il conviendrait également de formaliser son déroulé, en y ajoutant notamment un entretien entre le doctorant et les membres du comité, en l'absence du/des encadrant(s).

La présence de ces comités n'est malheureusement pas suffisante pour éviter les abandons, qui sont importants (en moyenne une quinzaine par an au cours du quinquennal). L'intégration d'un représentant de l'ED à ces comités pourrait permettre d'améliorer ce point.

Pour pouvoir soutenir, les doctorants doivent avoir suivi 120h de formation, 60h concernant le devenir professionnel et 60h concernant l'amélioration des compétences scientifiques. Chaque doctorant doit réfléchir en début de thèse avec son encadrant à son Programme Individuel de Formation (PIF), programme qui est regardé par la direction de l'ED. Afin d'intégrer une démarche compétence au sein de l'ED, ce PIF évoluera en Carnet Individuel de Compétences (CIC) dans le prochain quinquennal.

Les doctorants sont globalement satisfaits des formations qui leur sont proposées. Deux bémols subsistent cependant : il y a peu de formations en anglais (alors que l'ED compte un tiers de doctorants étrangers) et leur répartition entre Environnement et Santé n'est pas optimale. Par ailleurs, il apparaît que les doctorants suivent principalement les formations sur le site de leur thèse et qu'il y a assez peu d'interactions entre eux (mis à part le forum jeune chercheur).

L'ED a une forte politique de soutien à la mobilité de ses doctorants, que ce soit en France ou à l'étranger avec 1500€ attribués par doctorant pour les trois ans de leur thèse.

Il est à noter que l'ED propose une formation pour les directeurs de thèse, qui semble être plébiscitée.

- Suivi et Insertion des docteurs

L'ED E-S a mis en place un suivi de ses docteurs par l'intermédiaire d'enquêtes qui aboutissent à un assez bon taux de réponses (75 %). Il est à noter que l'ED ne dispose pas à ce jour de système informatisé de suivi de ses doctorants et docteurs, mais qu'un dispositif sera adopté prochainement *via* la ComUE.

Les résultats d'insertion sont conformes à ce que l'on trouve dans d'autres écoles doctorales du domaine Sciences de la Vie et de l'Environnement. Trois ans après la thèse, seul un quart environ des diplômés est inséré de manière stable et 10 % sont agents contractuels dans la fonction publique. Les enquêtes révèlent par ailleurs que 20 % sont toujours en formation postdoctorale, en France ou à l'étranger ; 23 % sont en emploi stable, 5 % sont en CDD dans le secteur privé et seulement 3 % sont sans emploi. L'insertion dans le secteur privé est relativement faible.

Pour l'instant, la direction de l'ED reconnaît ne pas avoir encore pris en compte les données d'insertion professionnelle de ses docteurs pour définir ses orientations stratégiques, la priorité de ce quinquennal ayant été de faire vivre les deux anciennes ED ensemble (ce qui a été une réussite).

Autoévaluation et projet :

L'ED a réalisé elle-même son auto-évaluation, *i.e.* sans dispositif d'évaluation interne mis en place par les établissements membres de la ComUE (ce qui constitue pour le HCERES le sens du terme auto-évaluation). C'est un manque qu'il conviendra de corriger dans les prochaines années. Pour autant, cette évaluation conduite par la direction de l'ED, n'en demeure pas moins particulièrement performante, avec des enquêtes auprès de l'ensemble de ses membres (doctorants, enseignants-chercheurs). L'analyse qui en a résulté est très pertinente et le comité HCERES tient à souligner la transparence avec laquelle cette analyse a été effectuée. Il en résulte des conclusions très lucides quant aux points faibles à améliorer de l'ED, ce qui lui a permis de construire un projet parfaitement cohérent avec les forces et faiblesses identifiées.

Le projet s'inscrit dans la continuité du précédent contrat avec comme objectifs de conforter les points forts et de corriger les points faibles (suivi des doctorants, taux d'abandon notamment).

Appréciation globale :

L'école doctorale *Environnements-Santé* a parfaitement réussi sa fusion en mettant en place un « vivre ensemble » de qualité. Elle bénéficie d'une adhésion forte de la part de ses doctorants, de ses équipes et des établissements d'accueil. Ce constat résulte avant tout de l'implication très importante de l'équipe de direction, du suivi des doctorants et d'une gouvernance maîtrisée.

Très lucide quant à son fonctionnement (que ce soit sur les points forts ou les points faibles), la direction propose un projet cohérent avec les moyens dont l'ED dispose. La mise en place au niveau de la ComUE d'un collège doctoral permettra de simplifier certaines procédures (par exemple les inscriptions et la charte des thèses) et contribuera à rapprocher encore les deux sites.

Points forts :

- Une implication très forte de la direction et du secrétariat.
- Une très bonne analyse des forces et faiblesses de l'ED (menée par sa direction).
- La mise en place des comités de suivi de thèse.
- La mobilité des doctorants financée par l'ED.
- La politique incitative de soutenance des HDR.

Points faibles :

- Une analyse de l'insertion à réaliser pour adapter en retour la politique de l'ED.
- Un taux d'abandon trop important.
- Le financement de la 4ème année de thèse insuffisamment formalisé.
- Un nombre de doctorants inscrits en baisse depuis 5 ans.

Recommandations pour l'établissement

Concernant l'ED *Environnements-Santé*, le comité HCERES préconise les recommandations suivantes :

- Mettre en place des dispositifs pour que les doctorants des deux sites se rencontrent davantage.
- Renouveler partiellement les doctorants chaque année au sein du Conseil de l'ED pour assurer une continuité de leurs actions.
- Diversifier l'offre de formations (Environnement *versus* Santé ; formation en anglais).
- Etre vigilante quant aux effectifs inscrits dans l'ED

Concernant les établissements tutelles, le comité HCERES préconise les recommandations suivantes :

- Mettre en place un dispositif d'évaluation interne (auto-évaluation).
- Mettre à disposition de l'ED E-S un logiciel (type ADUM, ou *Accès Doctorat Unique Mutualisé*) pour assurer le suivi des doctorants (inscriptions, formations) et l'insertion des docteurs. Ce point mériterait d'être une priorité.

Observations de l'établissement

Réponse au rapport du Comité HCERES
sur l'Ecole Doctorale *Environnement-Santé*
Campagne d'évaluation 2015-2016

La Direction de l'Ecole Doctorale *Environnement-Santé* et moi-même avons pris connaissance du rapport rédigé par le Comité d'Evaluation du HCERES. Tous les membres de l'ED et la Présidence d'UBFC tiennent à remercier sincèrement les experts du Comité pour leur travail d'analyse et pour le temps consacré à cette expertise.

Le rapport, équilibré et dans l'ensemble positif et constructif, reflète bien les débats qui se sont tenus lors de la visite du Comité qui s'est déroulée les 12 et 13 janvier derniers.

Le nombre d'abandons important noté par le comité (une quinzaine par an) nous amène cependant à faire un commentaire. Ce commentaire n'est pas lié à une contestation, mais nous pensons qu'il mérite une analyse plus poussée que celle faite dans le rapport.

Comme analysé dans le document remis par l'ED, le chiffre important est principalement dû aux professionnels de santé (internes, PH, CCA,..), qui sont à l'origine de près de la moitié de ces abandons (47%). La raison de ces abandons est généralement une surcharge de travail, le candidat ayant souvent sous-estimé l'investissement nécessaire à la réalisation d'un travail de recherche. La solution préconisée par le Comité – à savoir l'intégration d'un membre du conseil dans le comité de suivi – ne serait que d'une efficacité relative face à ces abandons. L'ED veillera plutôt, comme indiqué dans notre projet, à être plus attentif en amont de l'inscription en thèse sur la possibilité de mettre en place une modulation de la charge de travail des candidats internes, CCA ou PH dans leurs services. Des contacts plus étroits entre l'ED et les CHU doivent être envisagés dans ce sens.

Nous sommes cependant conscients que l'autre moitié des abandons est encore trop importante et la préconisation du comité HCERES sera suivie. Le conseil de l'ED a discuté lors

de sa dernière réunion (avril 2016) de la mise en place d'un tutorat. Un membre du conseil ou un collègue nommé par le conseil serait référent pour chaque doctorant et aurait au moins une entrevue privée avec lui, soit dans le cadre du comité de suivi, soit en dehors de celui-ci. Ceci sera particulièrement utile pour le suivi des doctorants d'origine étrangère qui abandonnent suite à des problèmes administratifs (visas, cotutelles, etc.) ou d'encadrement.

Besançon, le 11 mai 2016



Nicolas CHAILLET
Président UBFC

Dossier suivi par :
Jean-Marc Bourgeon
Directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales
Té. 06 76 62 93 02 - Mél : jean-marc.bourgeon@ubfc.fr